



Association pour
la recherche au collégial

**LE RÉSEAU COLLÉGIAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SA RECHERCHE :
UN POTENTIEL UNIQUE À CONSERVER**

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DANS LE CADRE DU FORUM SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

MAI 2004

COORDONNATRICE
LYNN LAPOSTOLLE

RÉDACTION
ROXANNE GUÉVIN

COMITÉ DE RÉDACTION
SERGE ALEX, MARIE-FRANCE BÉLANGER, ÉLYSE DUPRAS, BRUNO GESLAIN, ET LYNN LAPOSTOLLE

RÉVISION LINGUISTIQUE
HÉLÈNE LARUE

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL
255, RUE ONTARIO EST
MONTRÉAL (QUÉBEC), H2X 1X6
<http://www.cvm.qc.ca/arc>

17 MAI 2004

TABLE DES MATIÈRES

1 Introduction	2
2 L'actualité de la recherche au collégial	3
2.1 Une recherche vivante	3
2.2 Une recherche multisectorielle	3
2.3 Une recherche de qualité	4
3 Les apports du réseau collégial et de sa recherche pour le Québec contemporain	6
3.1 Une éducation supérieure de qualité accessible partout	6
3.2 Des savoirs constamment mis à jour	6
3.3 Une forte contribution au dynamisme régional	7
4 Les apports du réseau collégial et de sa recherche pour le système d'éducation québécois	7
4.1 Conserver un milieu d'enseignement de qualité	7
4.2 Résoudre les problèmes liés à l'accessibilité, à la persévérance et à la réussite aux études supérieures	8
4.3 Favoriser la formation de la relève scientifique	9
5 Conclusion	9
6 Recommandations	10
6.1 Le modèle de l'enseignement collégial québécois	10
6.2 La contribution des établissements d'enseignement collégial au développement du Québec et des régions	10
6.3 Le financement de l'enseignement collégial	10
7 Annexes	11
7.1 Présentation de l'Association pour la recherche au collégial	11
7.2 Bibliographie	12

1 INTRODUCTION

Le document de consultation préparé par le ministère de l'Éducation en vue de la tenue du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial met bien en lumière le fait que la société québécoise sera, à court terme, confrontée à des défis importants. Baisse de la natalité, exode des régions, renouvellement massif des travailleuses et travailleurs de nombreux domaines, en particulier du corps enseignant : tous ces facteurs transformeront grandement le visage de la société québécoise en général, et celui des établissements collégiaux en particulier. L'Association pour la recherche au collégial croit que le Ministère gagnerait à s'inspirer des recherches menées dans les établissements du réseau de l'enseignement collégial pour proposer des solutions viables aux défis auxquels ce réseau sera bientôt confronté. Comme l'expose le présent mémoire, les collèges comptent depuis leurs débuts sur une forte tradition de recherche et d'innovation. Des chercheuses et des chercheurs motivés et engagés dans leur milieu œuvrent afin d'améliorer l'enseignement collégial sous toutes ses facettes. Leur travail, loin de ne profiter qu'à ce seul réseau, permet de donner accès à une éducation supérieure de qualité exceptionnelle aux citoyennes et citoyens de l'ensemble du Québec, et contribue ainsi à former une population éduquée et conscientisée, qu'elle se trouve en région éloignée ou dans les grands centres. Cette contribution constitue une richesse pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois de même que pour l'avenir de notre province : une société civile éclairée constitue en effet un facteur de progrès décisif pour un Québec qui se veut un acteur important de la scène internationale de demain.

En somme, l'Association pour la recherche au collégial croit que les réussites passées et les contributions présentes de la recherche collégiale illustrent de manière éloquente que celle-ci possède un riche potentiel pour l'avenir de l'enseignement collégial et de la société québécoise dans son ensemble, et demande au ministère de l'Éducation de non seulement maintenir l'enseignement collégial et de soutenir le potentiel d'éducation, de recherche et d'innovation dans tous les domaines du savoir, mais aussi d'écouter les chercheuses et les chercheurs des collèges et de s'appuyer sur leur expertise pour guider sa réflexion sur la structure de l'enseignement collégial.

2 L'ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

2.1 Une recherche vivante

Depuis ses presque trente années d'existence, le réseau collégial a contribué à la réalisation de quelque 2000 projets de recherche subventionnés, sans compter tous les projets initiés par les collèges eux-mêmes, ni ceux qui ont fait l'objet de subventions privées en provenance de milieux industriels et commerciaux. Les chercheuses et chercheurs conçoivent des projets mobilisateurs, stimulants et enrichissants pour leur développement personnel, celui de leur communauté et pour l'avancement du système collégial dans son entier. De ce fait, les projets menés dans les établissements collégiaux participent au dynamisme de l'enseignement supérieur, et profitent ainsi à l'ensemble de la société québécoise.

2.2 Une recherche multisectorielle

Les chercheuses et chercheurs du réseau collégial sont actifs en ce qui concerne la recherche disciplinaire, dont les budgets de réalisation proviennent en majeure partie du Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) et du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), qui possèdent un programme pour le dégagement d'enseignement des chercheurs de collège. Ils peuvent également bénéficier de sommes qui leur sont offertes par d'autres programmes et fonds québécois, comme le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ), ainsi que par des conseils de recherche et des programmes fédéraux. Leurs recherches sont variées et touchent aussi bien au paradoxe mathématique de Skolem, aux coûts sociaux de l'insomnie ou à l'histoire de la charité protestante à Montréal.

Les sciences de l'éducation constituent l'un des domaines fertiles de la recherche au collégial, entre autres en raison de la création du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA). Ce programme a permis la réalisation d'importants projets de recherche, portant par exemple sur la réussite éducative, l'intégration des nouvelles technologies de l'information (TIC) dans l'enseignement et l'apprentissage ou les méthodes pédagogiques. La plupart de ces travaux ont mené à des applications directes dans le réseau collégial, et les chercheuses et chercheurs qui les ont réalisés ont fréquemment offert des activités

de perfectionnement et de formation autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur collège d'appartenance.

Enfin, la recherche technologique occupe une place importante dans le réseau des collèges québécois. Il est parfois difficile de la dissocier de la recherche disciplinaire, car les résultats de cette dernière ont fréquemment des retombées sur la recherche technologique. Celle-ci est surtout réalisée à l'intérieur des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) rattachés aux collèges du Québec mais aussi par des chercheuses et chercheurs de collèges sans affiliation avec ces centres. Le financement de ce type de recherche est assuré principalement par un soutien direct du MEQ aux centres ainsi que par le Programme d'aide à la recherche technologique (PART). Des projets aussi divers que la fabrication de papier ininflammable à base d'amiante, la production de médicaments à partir de déchets marins ou le développement de cellules robotisées spécialisées sont mis sur pied par les CCTT. Ces projets font souvent appel à une technologie de pointe et ils contribuent grandement à la vitalité scientifique et économique des régions où ils sont implantés. En plus de la recherche appliquée, les centres offrent fréquemment de la formation sur mesure ou à distance pour les entreprises, les enseignants et les techniciens, ainsi que des séminaires publics d'information.

2.3 Une recherche de qualité

La contribution de la recherche au collégial a été reconnue aussi bien par la loi que par le milieu scientifique. L'État, en 1993, a modifié la Loi des collèges et décidé d'y inscrire nommément les activités de recherche dans la définition même de leur mission éducative. Cette inscription reconnaît la contribution des collèges, par des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise ou d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région. Les collèges peuvent, ainsi, effectuer des études ou des recherches et soutenir les membres de leur personnel qui participent à des programmes subventionnés de recherche.

La qualité de la recherche au collégial, et, qui plus est, son apport à la qualité du système collégial ont été maintes fois reconnus. Ainsi, dès 1978, le Gouvernement, dans son Livre blanc

sur *Les collèges du Québec, Nouvelle étape*, multipliait les éloges quant aux retombées des projets subventionnés par le Programme de subventions à l'innovation pédagogique (PROSIP, aujourd'hui le PAREA). Ces projets, y lit-on, auraient contribué de façon significative à créer une pédagogie adaptée à ce nouvel ordre d'enseignement, à développer les programmes d'étude, à mettre au point les méthodes d'enseignement et les stratégies d'apprentissage et à donner les premiers élans à l'analyse institutionnelle de ce nouvel ordre d'enseignement. Depuis, de tels éloges furent à plusieurs reprises réitérés par diverses évaluations successives. En 1987, le Conseil des universités, à l'occasion de son évaluation de l'ensemble des programmes du Fonds FCAR, concluait que la performance des chercheuses et chercheurs de collèges était nettement comparable à celle de leurs collègues universitaires et que le Fonds devait tout mettre en œuvre pour intégrer les chercheuses et chercheurs de collèges dans chacun de ses programmes de financement. En 1989, un comité interministériel composé de représentants des organismes subventionnaires, des universités, du ministère de l'Industrie et du Commerce, du Conseil de la science et de la technologie, du Conseil des collèges, de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Enseignement supérieur, soulignait la performance exceptionnelle des chercheuses et chercheurs de collège dans les programmes du FCAR, dans les programmes de recherche technologique et dans les programmes de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage. En 1996, le rapport Brochu affirmait encore que les dossiers de recherche des chercheuses et chercheurs de collèges étaient comparables à ceux des chercheurs universitaires, quel que soit leur champ de recherche. Il énonçait les mêmes commentaires à l'endroit de la recherche technologique. La même année, la firme SOM, responsable de l'évaluation du PAREA, indiquait à son tour que l'innovation pédagogique résultant des recherches entreprises dans le cadre de ce programme ne s'est jamais tarie et que les retombées pédagogiques des projets sont toujours considérables. Elle conclut à l'importance de maintenir ce volet de recherche dans un contexte où se succèdent à des vitesses vertigineuses les nombreux virages pédagogiques, informatiques et technologiques que doit prendre le réseau collégial. Bref, les chercheuses et chercheurs représentent une force vive pour le système collégial.

3 LES APPORTS DU RÉSEAU COLLÉGIAL ET DE SA RECHERCHE POUR LE QUÉBEC CONTEMPORAIN

3.1 Une éducation supérieure de qualité accessible partout

Les collèges disposent actuellement d'un personnel scientifique hautement qualifié : près de 11 % des enseignantes et enseignants détiennent un diplôme de 3^e cycle, et plus de 50 %, un diplôme de 2^e cycle¹. De plus, ces établissements détiennent de l'équipement de haute technologie et de nombreux laboratoires scientifiques. Ces ressources profitent non seulement aux personnels des collèges mais aussi à l'ensemble de la société québécoise. En effet, contrairement aux universités, qui ne se situent que dans quelques grands centres urbains, les cégeps sont présents sur l'ensemble du territoire québécois et font figure de pivots sur l'ensemble du territoire. Grâce à eux, les Québécoises et les Québécois de toutes les régions du Québec ont accès à une éducation supérieure de qualité exceptionnelle, ce qui apparaît constituer un préalable fondamental pour toute société se voulant réellement démocratique.

3.2 Des savoirs constamment mis à jour

La qualité de l'éducation offerte dans les établissements collégiaux est maintenue, entre autres, par la recherche qui y est réalisée. Grâce au travail des chercheuses et des chercheurs, les connaissances de tous les domaines au programme de l'enseignement supérieur sont renouvelées et mises à jour en fonction des nouvelles découvertes effectuées. Comme le souligne l'Acfas dans un récent *Avis sur la formation disciplinaire des professeurs du collégial*, puisque les études collégiales sont partie intégrante des études supérieures, l'enseignement au collégial maintient une connaissance approfondie de la discipline, en suit l'évolution, établit des liens avec les autres champs scientifiques et situe les connaissances dans une perspective plus large.² L'enseignement donné s'adapte rapidement et continuellement à l'évolution de la société, ce qui permet de former une relève informée non pas de ce qui avait cours autrefois, mais de ce qui, aujourd'hui, constitue les réels enjeux de société. Il va sans dire que réservoir de matière grise représente une richesse majeure pour le Québec de demain.

¹ Association pour la recherche au collégial, *La recherche au collégial : un potentiel considérable, une contribution significative*, Montréal, ARC, 2000.

3.3 Une forte contribution au dynamisme régional

Nous ne saurions trop insister sur le fait que les collèges constituent un moteur essentiel à la vie culturelle, sociale et économique de toutes les régions du Québec. Comme le souligne le document de consultation du Ministère, l'exode des régions s'accélère à une vitesse inquiétante. Notre association est, pour sa part, persuadée que les recherches menées dans le réseau collégial peuvent constituer le germe du développement culturel et scientifique des régions. Ainsi, dans les domaines culturels et sociaux, des études ont porté sur les avenues les plus profitables pour former la personne en elle-même, la préparer à vivre en société de façon responsable et lui faire partager les acquis de la culture. Les élèves qui fréquentent l'ordre d'enseignement collégial sont, ce faisant, amenés à acquérir un fond culturel commun, à développer des habiletés génériques comme le jugement critique et la qualité d'expression ainsi qu'à adopter des attitudes aussi souhaitable que l'autonomie ou la créativité. Par ailleurs, les CCTT, présents dans plusieurs régions du Québec, constituent un réel fleuron du développement économique et régional. Ils permettent par exemple aux entreprises en démarrage de bénéficier d'une infrastructure à prix inégalable. Ainsi, le soutien et le développement de l'ordre d'enseignement collégial offrent aux acteurs du réseau les moyens pour mettre au point des solutions novatrices, qui contribuent à la vitalité de l'ensemble des régions du Québec.

4 LES APPORTS DU RÉSEAU COLLÉGIAL ET DE SA RECHERCHE POUR LE SYSTÈME D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS

Les collèges du Québec constituent un élément important de l'enseignement supérieur québécois, et les projets de recherche qu'on y mène, qui ne possèdent pas d'équivalent dans les autres ordres d'enseignement, soutiennent de manière exceptionnelle le réseau de l'éducation.

4.1 Conserver un milieu d'enseignement de qualité

La recherche profite à l'ensemble du milieu, car elle est un levier majeur aux activités de perfectionnement offertes par les cégeps. Les chercheuses et chercheurs sont, en effet, souvent amenés à animer des journées pédagogiques ou de perfectionnement. De plus, par leurs

² Association francophone pour le savoir, *Avis sur la formation disciplinaire des professeurs du collégial*, Montréal, ACFAS, 2003.

communications, ils contribuent au rayonnement de leur établissement et, ultimement, du réseau dans son entier.

Les dix prochaines années seront déterminantes pour l'avenir de l'enseignement supérieur. Le départ à la retraite d'une part importante du corps professoral nécessitera l'embauche de nouvelles personnes, notamment dans les cégeps. Nous avons déjà insisté sur la qualité exceptionnelle des enseignantes et enseignants du réseau collégial et du travail que ceux-ci effectuent, tant en enseignement qu'en recherche. Pour s'assurer que le renouvellement du corps professoral aille de pair avec le maintien de la qualité du personnel embauché, il importe que le milieu collégial conserve une certaine stabilité et qu'il propose aux enseignantes et aux enseignants des conditions de recherche satisfaisantes.

4.2 Résoudre les problèmes liés à l'accessibilité, à la persévérance et à la réussite aux études supérieures

Conscient de ses obligations, le réseau collégial mène des études et fait des interventions dans le but de créer les programmes et de mettre en place une pédagogie adaptée aux besoins et aux centres d'intérêt de sa population étudiante. Les chercheuses et chercheurs du milieu collégial ont ainsi proposé des solutions novatrices, ancrées dans la réalité collégiale. Au fil des ans, ils ont aidé à définir les cursus et les contenus d'enseignement dans toutes les disciplines, à mettre au point des mesures de soutien pour les élèves en difficulté, ou des mesures d'accueil et de transition pour faciliter le passage entre le secondaire et le collégial, et ils ont participé activement aux différents processus d'évaluation exigés par le vent de réforme des années 90. Ce fait n'a d'ailleurs pas manqué d'être remarqué par le ministère de l'Éducation qui souligne, dans le document de consultation du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, que « [le cégep] a développé un champ d'expertise pédagogique propre et [qu'] il a mis en place des services et des méthodes d'encadrement adaptés aux besoins des nouvelles clientèles ». (p.1) Une telle expertise est due notamment au travail des chercheuses et chercheurs, et au transfert de leurs résultats.

4.3 Favoriser la formation de la relève scientifique

La qualité du corps enseignant des collèges ainsi que les efforts déployés par les chercheuses et chercheurs pour trouver des solutions efficaces aux problèmes d'accessibilité et de persévérance aux études supérieures permettent non seulement à un plus grand nombre de citoyennes et de citoyens d'accéder à une éducation de qualité, mais contribuent aussi à la formation d'une relève scientifique nécessaire au Québec de demain. La vitalité des cégeps et de la recherche qui s'y fait peut, en effet, faire naître le goût de la recherche chez les étudiantes et étudiants dès leur formation collégiale. En plus de réduire les risques de décrochage, elle peut inciter les jeunes à poursuivre dans le monde des études supérieures. Grâce à ce premier contact avec le monde de la recherche, filles et garçons ont davantage de chances de penser d'eux-mêmes à s'orienter vers une carrière dans ce domaine. Si le Québec souhaite former une relève scientifique suffisante et éduquée — et plus largement une société civile éclairée et conscientisée —, il importe de cultiver le goût du savoir dès qu'il se manifeste, et le système collégial est à tout point de vue un atout majeur pour y parvenir.

5. CONCLUSION

L'enseignement collégial a bénéficié, tout au long de son histoire, du travail de chercheuses et de chercheurs qui ont largement contribué à la réussite du réseau collégial. Ces derniers ont permis au réseau de constamment s'adapter aux nouvelles réalités des collèges, ils ont mis sur pied une pédagogie adaptée, des mesures de soutien efficaces et ils ont contribué au développement des connaissances et à la formation continue des personnels. Leur soutien s'est révélé essentiel à la mise sur pied d'un réseau d'enseignement supérieur accessible partout à travers le Québec, et ce réseau représente aujourd'hui une force majeure pour l'avenir de la société québécoise. Avant d'y apporter des modifications qui pourraient non seulement mettre en péril les acquis de trente ans de travail rigoureux, mais freiner le développement du système d'éducation supérieur, l'Association pour la recherche au collégial croit que le Ministère devrait écouter les solutions proposées par celles et ceux qui s'impliquent au jour le jour pour que les collèges demeurent un environnement d'apprentissage et de travail dynamique et enrichissant.

6. RECOMMANDATIONS

L'Association pour la recherche au collégial présente ici ses recommandations en regard des questions soulevées par le document de consultation du ministère de l'Éducation, et ce, dans trois des thèmes proposés.

6.1 Le modèle de l'enseignement collégial québécois

Attendu que l'ordre d'enseignement collégial constitue un rouage important du système québécois d'éducation supérieure et que, à ce titre, la recherche fait partie intégrante de ses activités, l'Association pour la recherche au collégial recommande :

- Que l'enseignement collégial soit maintenu et que les activités de recherche qui s'y pratiquent continuent à être soutenues par le Ministère.

6.2 La contribution des établissements d'enseignement collégial au développement du Québec et des régions

Attendu que, grâce, entre autres, à la recherche collégiale, les citoyennes et citoyens de toutes les régions du Québec ont accès à une éducation supérieure de qualité exceptionnelle et à la fine pointe des découvertes récentes, l'Association pour la recherche au collégial recommande :

- Que le Ministère continue à soutenir le potentiel d'éducation, de recherche et d'innovation dans tous les domaines du savoir au collégial.

Attendu que les centres collégiaux de transfert de technologie contribuent largement au dynamisme économique et scientifique des régions du Québec, l'Association pour la recherche au collégial recommande :

- Que le Ministère continue de soutenir les centres collégiaux de transfert de technologie et la recherche qui s'y pratique de manière que toutes les régions du Québec aient accès à cette expertise.

Attendu que les chercheuses et chercheurs possèdent une expertise reconnue dans le domaine de l'enseignement collégial et qu'ils ont, par le passé, proposé des solutions satisfaisantes aux problèmes auxquels étaient confrontés les collèges, l'Association pour la recherche au collégial recommande :

- Que le Ministère tire profit des recherches effectuées pour guider sa réflexion sur la structure de l'enseignement collégial.

6.3 Le financement de l'enseignement collégial

Attendu que les collèges et la recherche qui s'y pratique représentent un potentiel de développement majeur pour le Québec, l'Association pour la recherche au collégial recommande :

- Que le Ministère s'assure que le réseau collégial et les activités de recherche qui y sont menées jouissent d'un financement qui permette au Québec d'occuper sa juste place à l'intérieur de la société du savoir.

7. ANNEXES

7.1 Présentation de l'Association pour la recherche au collégial

L'Association pour la recherche au collégial (ARC) est une association québécoise fondée officiellement en 1988 et dont la mission première est de promouvoir le développement de la recherche collégiale. Ses membres proviennent de presque tous les collèges publics et privés du Québec, de même que des milieux de la recherche universitaire, des centres de recherche, des organismes subventionnaires, des syndicats, des ministères provinciaux et de l'entreprise privée.

Depuis quinze ans, l'ARC travaille à promouvoir la recherche auprès du personnel des collèges et elle se veut un lieu de formation et d'échanges au sujet de la recherche au collégial. Pour se faire, elle organise, grâce à l'aide de la Direction générale de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec, des activités de soutien pour les chercheuses et les chercheurs, comme des séminaires de perfectionnement en méthodologie et en traitement des données. Ces sessions attirent chaque année des centaines de personnes des collèges publics et privés. Inspirées de la formule des séminaires de doctorat, ces séances de formation s'adressent à celles et ceux qui désirent présenter des demandes de subvention ou perfectionner les approches méthodologiques dans la réalisation de leurs projets de recherche. De plus, l'ARC organise un colloque annuel lors duquel elle remet des prix d'excellence en recherche. Elle favorise aussi le développement d'une relève scientifique en remettant des prix étudiants.

Comme association, l'ARC travaille à la promotion de la recherche en prenant positions sur les questions relatives à ce dossier auprès des différentes instances décisionnelles. L'Association a, ainsi, présenté son avis au sujet de la recherche au collégial à maintes reprises depuis sa création, par exemple en 1995 lors de la Commission des États généraux sur l'éducation du Québec ou en 2000 lorsque le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie lui a demandé son avis au moment de préparer la Politique scientifique du Québec.

7.2 Bibliographie

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (1992). *Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial*, Montréal, Association pour la recherche au collégial.

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (1993). *Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'avenir des cégeps : condensés des passages concernant la recherche*, Montréal, Association pour la recherche au collégial.

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (1996). *Mémoire présenté à la Commission des états généraux sur l'éducation du Québec*, Montréal, Association pour la recherche au collégial. [http://www.cvm.qc.ca/arc/4_3_avis.html (5 avril 2004)]

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (2000). *La recherche au collégial : un potentiel considérable, une contribution significative*, Montréal, Association pour la recherche au collégial. [http://www.cvm.qc.ca/arc/4_3_avis_meq.html (5 avril 2004)]

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (2000). *Avis de l'Association pour la recherche au collégial au ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie concernant sa vue d'ensemble pour une Politique scientifique du Québec*, Montréal, Association pour la recherche au collégial. [http://www.cvm.qc.ca/arc/4_3_avis_mrst.html (5 avril 2004)]

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL (2004). *Mesures de soutien à la recherche au collégial : document préparé à l'intention du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, Montréal, Association pour la recherche au collégial.

DANDURAND, Louise (2004). *La recherche collégiale : Acquis, expériences et perspectives* (conférence d'ouverture présentée lors du colloque de l'ARC, 12 mai 2004), Montréal, Fonds québécois de recherche sur la société et la culture.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2003). *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec. Plan de développement du réseau collégial public*, Montréal, Fédération des cégeps.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2004). *Pour un véritable partenariat en enseignement supérieur : Mémoire de la Fédération des cégeps à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Montréal, Fédération des cégeps.

FÉDÉRATION DES CÉGEPS (2004). *Un cégep résolument ancré dans l'enseignement supérieur : cahier d'orientations pour la consultation dans les 48 établissements du réseau collégial public en vue du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, Montréal, Fédération des cégeps.

QUÉBEC (2004) *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Document de consultation*, S.L., Ministère de l'éducation.

WOLFE, David A. (1998). *Le rôle des provinces dans la politique de recherche de l'enseignement postsecondaire*, document de travail préparé pour le Conseil des ministres de l'éducation (Canada). [<http://www.cmec.ca/postsec/indexf.asp> (25 avril 2004)]